

Compte rendu de la séance du lundi 03 juillet 2017

Absents excusés : Nicolas Labrégère, Emmanuel Aligé

Procuration : Dominique Sutre à Michaël Canit et Jean-Marcel Vergnion à Jacky Rousseau

Secrétaire de la séance: Jean-François ARNAUD

Ordre du jour:

- Souscription du prêt pour les travaux de réhabilitation des salles ;
- Augmentation des loyers ;
- Divers

Délibérations du conseil:

Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant de 140 000€ auprès de la CDC pour le financement (DE 2017 029)

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,

Vu la nécessité de contracter un prêt pour le financement des travaux de réhabilitation du complexe sportif,

Vu la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Résolution :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une ligne de Prêt d'un montant total de 140 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt :	PSPL (Prêt pour le Secteur Public Local)
Montant :	140 000€
Durée de la phase de préfinancement :	6 mois
Durée d'amortissement :	20 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe :	1.63%
Amortissement :	Echéances constantes
Typologie Gissler :	1 A
Commission d'instruction :	0.06% (6 points de base) du montant du prêt

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus.

Révision du prix des loyers (DE 2017 030)

Exposé :

Monsieur le Maire explique que le montant des loyers est indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL). L'IRL du 4ème trimestre 2016 est de 125.50 alors qu'il était de 125.28 au 4ème trimestre 2015. Aussi, l'augmentation légale du loyer s'appuie sur la formule :

125.28 - 100%

125.50 - 100.18%

L'augmentation des loyers est donc de 0.18%.

Résolution :

Après en avoir délibéré et à 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal, à compter du juillet 2017, décide d'appliquer l'augmentation légale de 0.18%.

- 33 Grande Rue	377.20 €
- Place de la Mairie (droit)	287.10 €
- Place de la Mairie (gauche)	243.20 €
-14 Grande Rue, appt 1	353.40 €
- 14 Grande Rue, appt 2	336.50 €
- 14 Grande Rue, appt 3	336.50 €
- 14 Grande Rue, appt 4	332.60 €
- 14 Grande Rue, appt 5	264.60 €
- 14 Grande Rue, appt 6	224.70 €
- 14 Grande Rue, appt 7	333.30 €
- 16 Route de Mazerolles	26.70 €
- 26 Grande Rue	331.60 €

Création d'emplois saisonniers (DE 2017 031)

Exposé :

L'autorité territoriale explique au conseil que :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail relatif à l'entretien des espaces verts de la commune et des bâtiments communaux

Il y aurait lieu, de créer 3 emplois saisonniers d'ouvriers polyvalents à temps complet pour 3 semaines chacun répartis sur les mois de juillet et d'août 2017 ;

Résolution :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. la création de 3 emplois saisonniers de 35h (3X35h)X3 à compter du 3 juillet 2017 ;
2. de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire ;
3. que la rémunération sera basée sur l'indice brut 347, indice majoré 325 ;
4. d'autoriser M le Maire à recruter 3 agents contractuels pour pourvoir ces emplois saisonniers.

Questions diverses :

- Recrutement d'emplois saisonniers : 3 jeunes sont recrutés pour 3 semaines chacun. Pour l'année prochaine, si le CM décide de recruter à nouveau des emplois saisonniers, il faudra déposer les annonces dès janvier.

Recrutement également d'une personne du 31 juillet au 26 août à l'agence postale.

- Site internet :

Quelques questions se posent concernant la création d'un nouveau site : par qui? quel moyen professionnel? Etudiant?

Catherine Beau est pilote de l'opération en relation avec la commission communication.

- Travaux des salles :

Le toit sera gris et le bardage crème et rouge brique. Les menuiseries seront beiges.